

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **EAU** – Tarifs 2020 des interventions du service des eaux de Vienne

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La compétence eau potable est exercée par Vienne Condrieu Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le service public de l'eau potable étant exercé sur la Ville de Vienne en régie, il convient de fixer les tarifs des diverses interventions de ce service.

Conformément aux orientations prises par la délibération du 1^{er} octobre 2019 relative aux principes guidant la prise de la compétence eau potable par Vienne Condrieu Agglomération, il est proposé de reconduire la politique tarifaire appliquée précédemment par la Ville de Vienne étant précisé que cette dernière revalorisait le tarif de ces interventions en régie de 1,2% tous les ans.

Les tarifs des interventions sont annexés à la présente délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-166 du Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2019 relative aux principes guidant le transfert de la compétence eau potable,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 17 décembre 2019 et de ce jour,

VU les tarifs annexés à la présente délibération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE le tarif des interventions du service des eaux de Vienne pour l'année 2020 selon le document annexé à la présente délibération.

DIT que ces tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment des travaux.

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

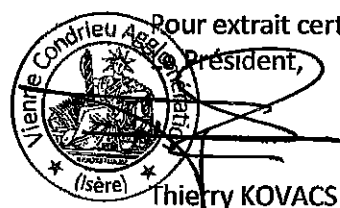
Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le

et a été publiée le

03 FEV. 2020

03 FEV. 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR